Séminaire régional
« Agro-écologie »

Enseigner à produire autrement

Cadre législatif et réglementaire du programme régional

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014

- **Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.**

- **Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques.**

- **Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services éco systémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.**

Le projet stratégique de l'enseignement agricole du 19 septembre 2013

Dix priorités :

1) Renforcer la promotion sociale et la réussite scolaire, favoriser l'accès à l'enseignement agricole supérieur
2) Conforter les filières de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
3) Poursuivre la rénovation des diplômes
4) Relancer la pédagogie et les innovations, développer l'utilisation du numérique
5) Enseigner à produire autrement

Le projet stratégique de l'enseignement agricole du 19 septembre 2013

Dix priorités :

6) Poursuivre l'ancrage territorial des établissements et les liens avec leurs partenaires
7) Renforcer l'ouverture à l'Europe et à l'international
8) Développer les actions éducatives, l'apprentissage du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté
9) Développer la formation initiale et continue des enseignants et de la communauté éducative
10) Appuyer les établissements dans leurs projets

Plan d'action
Enseigner à produire autrement

Objectifs :

- Prendre en compte le changement de paradigme du contexte du métier d'agriculteur
- Identifier un corps de savoirs « robustes » destinés à toutes les formations pour pouvoir les appliquer avec intelligence aux situations concrètes, mutualiser les savoirs et expériences
- Renforcer l'autonomie des établissements afin de leur permettre de mieux s'intégrer à leur territoire
- Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques doivent constituer un levier majeur pour « enseigner à produire autrement »
- Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques doivent être des lieux d'expérimentation et d'innovation en matière d'agro-écologie

Plan d'action
Enseigner à produire autrement

Les 4 axes du plan d'action

- Rénovation des référentiels
- Mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers technologiques
- Formation du personnel des EPLEFPA
- Elaborer un projet régional pour « enseigner à produire autrement

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Deux déterminants essentiels

- La volonté des acteurs
- Les dispositions organisationnelles

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Une obligation légale

- L’article L811-8 du code rural attribue aux EA une vocation pédagogique afin qu’elles assurent l’adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques (et environnementales).

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Les EA sont des supports :

- de mise en situation de travail : stages et mini-stages
- de mise en situation d'action : TP
- d'activités dirigées
- d'études et de projets : approche globale, suivi de parcelles ou atelier, projet de communication, projet technico-économique, actions commerciales, diagnostic de territoire, diagnostic environnemental, choix des systèmes de production

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Ces activités pédagogiques contribuent :

- à la construction de savoirs généraux et technologiques.
- à l'acquisition de compétences opérationnelles, stratégiques, savoirs faire, savoirs être.
- à l'apprentissage de la vie sociale et civique : travail en équipe, respect du règlement intérieur, communication, prise en compte des dimensions environnementales et sociales.
- au développement personnel : autonomie, responsabilité, créativité

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Une dimension professionnelle :

- L'article R 811-9 du code rural indique que l'EA est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après première transformation qui assure les fonctions économiques, environnementales et sociales prévues à l'article L311-1.

Possibilité de dispositifs pédagogiques complémentaires :

- Collections, parcelles pédagogiques, ateliers pédagogiques, matériels dédiés en totalité ou en partie à la pédagogie

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Des équipements pédagogiques spécifiques :

- une ou plusieurs salles pédagogiques
- sanitaires, vestiaires, lave-bottes
- atelier matériel pédagogique
- atelier d'agro-équipement

Nécessité de formaliser des procédures pour le suivi et l'entretien des locaux, pour l'utilisation du matériel, affichage des règles de sécurité, DOCUP

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Concertation et circulation de l'information entre EA et équipe pédagogique :

- Intranet
- messagerie électronique
- journal interne
- affichage
- réunions hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles …

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Préconisations pédagogiques aux équipes de direction :

- inciter les nouveaux enseignants à appuyer leur enseignement sur les EA et accompagner leur professionnalisation.
- susciter des dynamiques de filières facilitant l'appropriation et le respect des référentiels.
- mettre en œuvre une politique volontariste dans l'élaboration des projets d'exploitation avec notamment un volet pédagogique et une autre sur la mise en œuvre du plan « enseigner à produire autrement »
- mettre en place des outils d'enregistrement et d'évaluation de l'utilisation pédagogique de l'EA
- mettre en place des actions innovantes
- constituer un système d'information sur l'EA accessible au plus grand nombre et permettant de mutualiser les ressources

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Préconisations pédagogiques aux directeurs des exploitations agricoles :

- mettre en place des outils de suivi technico-économique et environnementaux,

- sensibiliser les salariés à l'accueil des enseignants et apprenants, les associer à la réflexion sur l'orientation de l'EA,

- veiller à l'organisation et aux conditions matérielles ainsi qu'aux règles d'hygiène et de sécurité,

- élaborer un projet d'exploitation comprenant un volet pédagogique et de mise en œuvre du plan « enseigner à produire autrement »

Utilisation pédagogique des exploitations agricoles des EPLEFPA

Préconisations pédagogiques aux enseignants et formateurs :

- mener avec les équipes de chaque centre une réflexion collective sur le potentiel pédagogique de l'EA et sa valorisation afin de mettre en œuvre les référentiels. Cette réflexion doit déboucher sur un projet pédagogique par filière,

- se saisir de l'EA comme outil de développement de ses compétences professionnelles,

- se faire aider, si nécessaire, pour la mise en œuvre des activités pédagogiques s'appuyant sur l'EA,

- participer aux réunions de l'EA et à la réflexion sur ses orientations pour veiller à une bonne cohérence avec les besoins pédagogiques.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

100% nature

FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES